

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 569

présenté par

M. Brottes, M. Le Bouillonnet, M. Tourtelier, Mme Lepetit,  
Mme Darciaux, M. Bono, M. Letchimy, M. Duron, M. Plisson,  
Mme Massat, M. Le Déaut, M. Peiro, M. Gaubert, Mme Fioraso,  
Mme Le Loch, Mme Erhel, Mme Gaillard, M. Chanteguet, M. Lesterlin,  
M. Mesquida, M. Bascou, Mme Got, Mme Quéré,  
Mme Batho, Mme Lignières-Cassou, Mme Filippetti, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 5**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Le logement social fera l'objet de la même attention que le logement privé en matière d'objectifs et de moyens dans la mise en œuvre des dispositifs d'économie d'énergie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même